

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	6 (1918)
Heft:	69
Artikel:	Lettre de Hollande : avant les élections
Autor:	P. de H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-253612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

une hiérarchie bureaucratique tout à fait inquiétante et combien inutile, favoritisme, diplomatie secrète, bref toutes les cordes de la lyre autocratique.... c'est vraiment un des phénomènes les plus curieux de notre époque chaotique, que le régime le plus exceptionnel soit appliqué dans un pays neutre et que la plus ancienne démocratie du monde se voit soumise au règne du bon plaisir. Malgré l'assaut très vif auquel prirent part des députés de la Suisse allemande, où le régime d'absolutisme compte de nombreux adversaires aussi bien que dans la Suisse romande, le retour au régime constitutionnel ne se fera pas encore. La joute s'est terminée par une transaction : l'adoption du postulat Peter-Forrer demandant la limitation des pleins pouvoirs, tandis que la motion Bonhôte qui n'avait réuni que dix-huit voix était repoussée. Demi-mesure qui caractérise bien la politique actuelle de notre pays.

Cette politique eût pu servir d'exemple au monde, si la Confédération était restée fidèle à sa tradition et à sa mission. Notre pays n'est-il pas — on l'a dit, mais on ne le dira jamais assez — le modèle, peut-être le noyau de cette Société des Nations dont on parle tant et pour laquelle on agit si peu ? Cette utopie d'hier, projet d'aujourd'hui, réalité de demain, a fait, au cours de la discussion de la gestion du Département politique, l'objet d'un fort beau discours du président de la Confédération, qui toutefois s'est maintenu dans les généralités et préconise une attitude réservée et expectante de la part du Conseil fédéral. Si l'on peut regretter que notre pays, qui ne courrait nul danger à s'aventurer sur ce terrain et qui aurait là une bien belle et noble tâche, attende que tous les autres s'y soient engagés, et se contente de beaux discours en regardant de quel côté souffle le vent, on ne peut que féliciter tous ceux qui, officiellement ou non, brisent une lance en faveur d'une idée qui doit mettre fin à la lutte armée entre les nations. Une idée en marche a besoin d'être soutenue, fortifiée. Le fait d'en parler même lui donne déjà corps. Les questions du désarmement, de la réduction des dépenses militaires et de la transformation des industries de guerre après la paix furent soulevées également au cours de cette même séance. Où les soulèverait-on, où les étudierait-on, sinon dans les rares pays, comme le nôtre, où la guerre ne met pas à contribution toutes les forces vives de la nation ? Encore plus que noblesse, bonheur oblige ! Dans la lutte effrénée pour le pain quotidien, trop d'entre nous l'oublient.

Que l'homme et partant le peuple ne vit pas de pain seulement, notre Parlement aurait dû s'en souvenir, et ne pas refuser le crédit de 30,000 fr. que le Conseil fédéral proposait d'allouer à la Nouvelle Société Helvétique pour la publication des suppléments illustrés du dimanche. On sait que cette association s'était proposé une œuvre d'assainissement moral, en luttant contre la propagande allemande par la presse et par l'image qui faisait chez nous une œuvre délétère. Supprimer une cause de nocivité par la création d'une œuvre utile, on ne saurait mieux faire, et l'on ne peut que déplorer ce refus d'employer ainsi les deniers publics.

Que dire de l'affaire Schmidheiny qui relève du régime obscur sous lequel nous vivons ? Elle est de celles qui montrent de la manière la plus éclatante l'erreur commise, en instituant, il y a quatre ans, le pouvoir absolu. La presse s'en est agitée pendant quelque temps, puis d'autres événements sont venus détourner son attention et celle du public. Aujourd'hui les faits incriminés remontant à deux ans, l'affaire est pour ainsi dire périmée. Les zèles se sont éteints, les discours les meilleurs et les plus énergiques ne trouvent plus d'échos. On passe l'éponge, comme dans l'opérette de joyeuse mémoire.

Tant va la cruche à l'eau..... Quoique le Conseil National n'ait plus pu voter sur le postulat Cossy, la lutte continue. Ce postulat demande que la question de l'assistance en cas de chômage qui pose des problèmes très importants et très intéressants, soit soumise à l'Assemblée fédérale et ne soit pas réglée en vertu des pleins pouvoirs, tandis que le chef du Département politique, en contradiction avec le vote récent du postulat Peter-Forrer, prépare un projet détaillé pour remédier au chômage par la voie des pleins pouvoirs. La session s'est terminée sur la note : guerre à la dictature dans tous les domaines, et tout fait espérer que la session qui s'ouvrira le 16 septembre reprendra ce *leit-motiv*, qui doit mettre fin au cauchemar dans lequel notre pays se débat depuis quatre ans bientôt.

Marguerite GOBAT.

LETTRE DE HOLLANDE

Avant les élections.

En ce moment nous sommes dans le coup de feu des préparatifs pour les élections qui auront lieu au commencement de juillet.

Impossible de faire le moindre pronostic. Voici pourquoi : autrefois, pour cent sièges de notre Seconde Chambre (répartis entre sept partis politiques différents, qui donnaient toujours des faibles majorités, tantôt pour la droite, tantôt pour la gauche) il y avait environ 200 candidats, et l'on votait assez peu : mettons 600.000 électeurs sur un million qui en avaient le droit.

Cette fois-ci, il y a plus de 500 candidats, dont une trentaine de femmes — et il s'est formé 23 partis politiques différents.... cela vous fait rire, tant cela doit vous paraître absurde. Eh ! bien, à moi aussi. On nous prédit des bulletins de vote, contenant deux à trois cents noms et ayant un mètre quarante de longueur

De plus le vote étant devenu universel et obligatoire, nous aurons un million et demi de votants — et voilà pourquoi même les politiciens les plus experts ne savent guère qu'en attendre. Voici nos partis politiques présents en commençant par l'extrême droite : catholiques, antirévolutionnaires (ce qui chez nous signifie : protestants orthodoxes) et chrétiens. Libéraux, mi-libéraux, démocrates et socialistes pour la gauche. Une chose semble certaine : les catholiques gagneront un bon nombre de sièges, car ils en avaient au fond trop peu, étant disséminé sur tous le pays. Mais grâce à l'introduction de la représentation proportionnelle, très peu de voix seront perdues dorénavant : seuls les candidats des très petits partis politiques, comptant moins de 14 à 15 mille voix, ont peu de chance d'être élus. Tandis que pour les grands, tout excédent de voix d'un candidat compte au profit de son parti et du candidat placé à sa suite, sur la liste combinée avec soin par le comité général du parti. Voilà donc le noeud de la question : la nomination dépend dorénavant en grande partie du numéro assigné au candidat. Si vous avez, par exemple, un candidat médiocre, mais qui arrive à se faire placer comme numéro deux au-dessous d'un chef de parti très considéré, il est presque sûr d'être nommé. Tandis que placé à la fin de la liste, ce n'est que par son propre mérite qu'il arrivera au nombre de voix nécessaire, qui sera de 15,000 environ, récolté dans tout le pays.

Encore une innovation : chaque parti tient en réserve un certain nombre de candidats, afin de pouvoir remplacer sans nouvelles élections ceux qui viendraient à manquer durant la période parlementaire qui dure quatre ans.

On conçoit que tous ces changements combinés donneront un aspect très différent à la Chambre.

Eh ! bien, jusqu'ici l'attitude masculine a vraiment été excellente envers nous. Sans que nous ayons eu à batailler, dans tous les partis de la gauche on a loyalement offert des places assez bonnes à plusieurs femmes. Beaucoup d'entre nous travaillent dans les comités politiques et elles parcourent tout le pays en faisant des discours dans un grand nombre de communes où leur parti les invite. Trois ou quatre seront certainement élues. Ce n'est pas beaucoup, mais le nombre de femmes vraiment capables n'était certes pas grand, avouons-le carrément — et beaucoup, parmi les meilleures ont malheureusement dû refuser, ayant une autre tâche très sérieuse qu'il leur était impossible d'abandonner.

Aucun des partis de la droite n'a offert une place à une femme, par la simple raison qu'aucune candidate ne s'est présentée : ici, les femmes très religieuses ont le suffrage en horreur, le trouvant en contradiction flagrante avec certains textes bibliques. Mais là aussi, les idées marchent. Et nous voyons ce symptôme charmant : c'est un des chefs anti-révolutionnaires, très aimé, qui vient de faire volte-face et a écrit une œuvre excellente pour ouvrir les yeux aux femmes de son parti au sujet du suffrage. Vous voyez que la période de lutte est close.

Ce qui nous manque tout le long de l'échelle sociale, c'est l'intérêt vibrant de la femme elle-même — à part une minorité qui grandit heureusement à vue d'œil.

P. DE H.

N. D. L. R. — *Notre collaboratrice a omis de dire ici, par modestie, qu'elle était candidate à la députation pour le parti libéral. Nos meilleurs vœux de succès l'accompagnent : le Mouvement Féministe serait très fier de compter une députée parmi ses collaboratrices !*

De-ci, De-là...

Une abonnée nous écrit :

Une initiative très intéressante due aux femmes américaines, et dont il serait peut-être intéressant de s'inspirer dans nos cantons agricoles, est l'enrôlement de volontaires féminins pour le travail de la terre, recrutées chez les élèves des grands collèges, en vacances pendant les mois d'été, et aussi chez les ouvrières des industries dites « de saison », couturières, modistes, fourreuses, etc., dont les trois à quatre mois de chômage complet tombent justement pendant la période de presse agricole. Des essais ont été tentés, l'été dernier, en Amérique et en Angleterre ; ces femmes et jeunes filles, formées en équipes de 6, 20, 50 et jusqu'à 70 volontaires, ont été réparties entre les différents centres agricoles et dans les grandes fermes. Elles ont été employées à faner, à moissonner, à la récolte des fruits, des graines, au soin du petit bétail ; quelques-unes ont conduit la charrue américaine. Elles sont très utiles en tout ce qui concerne la production laitière, manutention du lait, fabrication du beurre, etc. Le résultat a été doublement satisfaisant : pour les paysans, recrutement d'une main-d'œuvre toujours plus difficile à se procurer, et pour les jeunes filles, amélioration de la santé en général, intérêt acquis pour les choses de la terre, ce qui est d'un heureux présage pour l'avenir de l'agriculture. Les difficultés à surmonter sont nombreuses, je le reconnaiss ; toutes sortes de questions morales et matérielles interviennent, qui ne sont pas faciles à résoudre ; je ne parlerai que de l'une d'elles, ardue entre toutes, celle du logement. Elle se pose déjà pour les ouvrières de campagne, pour qui l'on réclame aujourd'hui un logement plus confortable qu'un coin de grange ou d'écurie. Pour les femmes, cette question a une importance primordiale. En Amérique, pays où l'on se « débrouille », on l'a résolu par des tentes portatives dans le genre des « camping » utilisés par nos éclaireurs. Chez nous, où les distances sont moins grandes, pourquoi n'utiliseraient-on pas les écoles, dont les locaux sont vides pendant les mois d'été, et où l'on improviserait sans peine des dortoirs aérés et salubres, les bâtiments scolaires de la plupart de nos communes rurales étant vastes, clairs, bien situés. Ce serait un logement parfait pour nos volontaires. Le matériel pourrait être loué ou prêté par des sections de la Croix-Rouge. Ce serait en tout cas, me semble-t-il, une

chosé à étudier, et que « les Associations de ménagères » dont on réclame la création, pourraient inscrire à leur programme d'action.

J. D.

* * *

Nous recommandons très chaudement à nos lectrices :

D'une part, les cours de vacances de l'Ecole sociale pour Femmes à Genève, qui s'ouvriront le 12 août, et continueront en quatre séries jusqu'au 30 septembre. Les sujets traités dans ces cours et conférences sont de ceux qui intéressent spécialement toute femme, non seulement féministe, mais encore préoccupée de son devoir social. Et les « Exercices pratiques » de la seconde série (26 août-4 septembre) sont tout spécialement destinés aux membres de nos Sociétés féminines de tout genre, auxquels ils peuvent rendre les plus grands services. (Voir aux annonces, et demander le programme détaillé et l'horaire au local de l'Ecole, Athénée, Genève.)

D'autre part, les *Fürsorgekurse* de Zurich, qui fonctionneront régulièrement à partir de septembre 1918 jusqu'en octobre 1919. Le programme, très bien étudié, comprend une partie théorique (soins des enfants, questions éducatives, assistance, prévoyance sociale, etc.), une partie pratique (soins des nourrissons, des malades, jeux éducatifs, tenue de maison, etc.), des conférences sur des sujets divers d'assistance et de prévoyance sociale, et des cours complémentaires (économie politique, instruction civique, féminisme, hygiène sociale, anti-alcoolisme, logements malsains, etc., etc.). Mme de Meyenburg, Merkurstrasse, 64, fournira sur demande tous les renseignements.

VII^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage féminin à Berne.

Les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin, le « peuple suisse » était invité à se prononcer sur l'impôt direct fédéral. Et tandis que « le peuple », toujours plein d'égards pour nous, s'affairait à décider si nous payerions ou ne payerions pas cet impôt, nous, les femmes, avions le loisir de siéger dans la salle du Grand Conseil de Berne, où se tenait la VII^e Assemblée générale de l'Association suisse pour le suffrage. Au cours de la séance, l'assemblée vota la proposition, présentée par Mme Leuch, de protester contre le fait que le projet de Code pénal fédéral sera, lui aussi, selon la formule, « soumis au peuple », et appliqué, sans que les femmes aient été consultées. Ces deux circonstances auraient suffi à donner à l'assemblée le sentiment bien net de la justice et de l'opportunité de ses revendications, si ce sentiment avait pu lui manquer.

Des 16 sections (dont l'une, celle d'Interlaken, est affiliée de cette année) qui composent l'Association, 12 étaient représentées par 41 délégués, auxquelles s'étaient jointes les invitées de 8 associations féminines suisses.

Dans son rapport présidentiel, Mme Gourd retrace l'activité du Comité pendant l'année écoulée. Celui-ci avec l'aide des sections, a fait une enquête sur l'égalité des salaires masculins et féminins ; il a entrepris l'étude de la nationalité de la femme mariée ; examiné des manuels d'instruction civique, etc. Par contre, il n'a pu faire avancer la question de la révision de la Constitution fédérale dans le sens de l'extension du droit de vote aux femmes ; car M. le Dr Spahr, auteur de la proposition acceptée par l'assemblée de 1917, n'a jamais fourni le texte définitif de sa proposition. L'étude n'en est pas abandonnée ; mais le nombre des Parlements cantonaux qui discutent la question du suffrage semble indiquer que c'est la voie cantonale qu'il faut suivre ; cette opinion concorde avec les expériences faites aux Etats-Unis. Mme la Présidente rappelle que l'année 1917-18 a vu les deux plus grands succès que notre cause ait jamais remportés : l'affranchissement politique des femmes anglaises, et celui des Américaines de l'Etat de New-York ; — ainsi